

Année internationale de la jeunesse

La ministre a déclaré que le programme d'emploi d'été mis au point par le gouvernement précédent avait été mis au rancart et serait remplacé par un autre. A supposer que le nouveau programme soit une amélioration par rapport au précédent, il n'offrirait des emplois qu'à une proportion minime de jeunes chômeurs. A la fin de cette Année internationale de la jeunesse, le taux de chômage parmi les jeunes sera-t-il inférieur au taux actuel de près de 20 p. 100 et nos jeunes auront-ils de quoi se réjouir?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, à l'instar du député d'en face, je suis déçue que tout le monde soit si pessimiste aujourd'hui alors que nous exprimons nos espoirs pour les jeunes Canadiens.

M. Gauthier: Donnez-nous une raison de nous réjouir.

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): J'ai dit dans mon discours que je n'étais pas magicienne. Je ne prédirai pas de pourcentage, mais, avec le concours de mes collègues ministres, je suis persuadée que nous réussirons à l'abaisser et que le taux sera plus bas que sous le gouvernement précédent.

M. Baker: Monsieur le Président, je ne demande pas à la ministre d'être magicienne, mais je la prie de demander à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) de faire quelque chose en faveur des jeunes chômeurs démunis.

La ministre demandera-t-elle à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de modifier les lignes directrices régissant le recrutement pour les programmes de création d'emplois directs en vertu de l'article 38 du programme Canada au travail en vue de rendre admissible les jeunes âgés de 18 à 25 ans? Aux termes des directives du ministre, ils ne peuvent même pas avoir une lettre de recommandation pour les emplois créés directement par le gouvernement fédéral. C'est la vérité, monsieur le Président. La ministre aurait-elle l'obligeance de voir auprès du sous-ministre ou de quelqu'un d'autre si j'ai effectivement raison? Si je ne me suis pas trompé, demandera-t-elle au ministre de l'Emploi de modifier cette directive qui est de la pure discrimination, qui devrait aussi préoccuper la Commission des droits de la personne et surtout la ministre chargée de la Jeunesse (M^{me} Champagne). Sait-elle au moins de quoi je parle? Sinon, aurait-elle l'obligeance de dire à la Chambre qu'elle va se renseigner? Pourrait-elle le faire au nom des jeunes démunis du Canada qui n'ont pas droit à l'assistance publique parce qu'ils demeurent chez leurs parents et qu'ils ont 18 ans? Ils n'ont pas d'allocations familiales à 18 ans et ils ne peuvent non plus postuler l'un des emplois annoncés par le gouvernement dans le cadre de son programme de création directe d'emplois. Pourrait-elle me répondre par oui ou par non? Demandra-t-elle au ministre de l'Emploi de modifier cette directive?

• (1610)

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, je sais que certains critères font l'objet d'une révision actuellement. Je sais que la ministre, en tout cas d'après les conversations et les rencontres que nous avons eues depuis quelques mois, va tâcher d'aider cette catégorie de jeunes.

M. Nunziata: Quel est votre point de vue, au juste?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Je rappelle au député que je dois m'accommoder de certains critères arrêtés par le parti du député pour tous les programmes de mon ministère, programmes dont il n'a pas été du tout question jusqu'ici.

M. Baker: Pourquoi ne les modifiez-vous pas, alors?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Pour ne pas être injustes envers ceux qui se sont déjà vu refuser un emploi et parce que nous ne pouvons pas leur en donner un autre, forcément. Le gouvernement va certes modifier ces critères.

M. Keeper: Monsieur le Président, la ministre prétend avoir de l'influence au cabinet sur toutes les questions qui concernent la jeunesse. Elle sait certainement que nos jeunes veulent aussi participer à l'essor de notre société. Ils aimeraient travailler. Ils s'intéressent à la justice dans le monde et ils s'inquiètent de l'écart qui existe entre le Canada et les pays du tiers monde. Ils militent pour la paix et pour le désarmement.

Compte tenu de ce que le gouvernement a fait jusqu'ici, qu'un jeune sur quatre ne travaille pas, qu'on a sabré dans l'aide extérieure et que le gouvernement a autorisé les essais du missile de croisière sur notre sol, j'ai de sérieuses réserves sur l'influence qu'exerce la ministre au cabinet au nom de notre jeunesse. Comment explique-t-elle l'attitude du gouvernement, étant donné qu'elle a pour mission de faire valoir le point de vue des jeunes Canadiens?

[Français]

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, à entendre les observations provenant d'un peu partout, que ce soit pendant les remarques faites d'abord par la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) ou alors durant les dernières remarques que l'on vient de faire, je serais, paraît-il, la seule personne responsable de tous les problèmes qui existent non seulement au Canada, mais dans le continent, si ce n'est pas dans le monde. Nous pouvons... Je fais le travail qui m'incombe, croyez-moi, au Cabinet, et je pense qu'il faudra faire preuve d'un peu de patience et que les espoirs de tout le monde en cette Année internationale de la jeunesse... Si, comme je le disais tout à l'heure, nous n'arrivons pas à faire de la magie, nous ferons d'énormes progrès pour la jeunesse, avec l'aide de la jeunesse, et j'ose l'espérer, avec l'aide des députés de cette Chambre.